

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DU LITTORAL DE NOUAKCHOTT (SALN)

ADDENDUM N°01

Objet : Précision verticale attendue pour le levé Lidar

Dans le cadre de l'appel d'offres référencé **011 -2025_DP_LIDAR**, relatif à **la réalisation d'un LiDAR sur la zone du projet SALN**, et faisant suite à une demande de clarification émise par un soumissionnaire concernant la précision verticale exigée pour le levé Lidar, l'Équipe Technique informe les soumissionnaires de la modification suivante :

- Texte initial (DP, Section 2 : Etendu de la mission, Description de la prestation) :

« Précision altimétrique : $Z < 2cm$. »

- Texte modifié :

« Le système Lidar utilisé devra garantir une précision verticale Z de l'ordre de $< 5 cm$, ce qui est jugé suffisant au regard de la nature du terrain (sable, terre battue), de la dynamique saisonnière du couvert, et de la densité de points attendue. »

Cette modification vise à assouplir les exigences techniques sans compromettre la qualité des résultats attendus, tout en tenant compte des remarques pertinentes reçues.

Les autres conditions de l'appel d'offres demeurent inchangées.

À noter :

Cet addendum fait partie intégrante du dossier d'appel d'offres. Les soumissionnaires sont tenus de le prendre en compte dans l'élaboration de leurs offres.

Fait à Nouakchott, le 16/07/2025

L'Equipe Technique